

Atelier de proximité
Auby – Courcelles-lès-Lens – Flers-en-Escrebieux
10 septembre 2014

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 14h55.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ouvre la réunion. Il indique que son rôle de garant est de veiller à l'information et à la participation du public, sans avoir d'avis sur le fond du projet. Il est indépendant de RTE et préside cet Atelier, à l'écoute et à la disposition des personnes qui souhaiteraient échanger avec lui tout au long de la concertation.

Daniel Ducrocq, adjoint au maire d'Auby en charge de l'environnement, demande à ce qu'on rappelle les tenants et les aboutissants économiques du projet. Il souhaite avoir des précisions sur les possibilités d'enfouissement à Auby. A titre personnel, il indique habiter derrière la ligne alimentant les Asturies et explique qu'à l'époque de la construction de sa maison, il n'y avait que des champs et qu'à présent, la ligne qui passe occasionne des grésillements lorsqu'il y a du brouillard. Soulevant le sujet des champs magnétiques, il estime qu'on aurait pu enterrer cette ligne. Il se dit assez réticent et juge qu'on ne pense pas assez aux problèmes d'environnement.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, rappelle que la concertation sur le projet se déroule depuis 2012. Les ateliers de proximité ont pour objectif de contribuer à la recherche d'un passage pour la future ligne, dans le fuseau retenu. Les participants du précédent atelier, réunis en sous-groupes, avaient tracé des propositions pour le passage de la ligne sur des fonds de cartes du secteur, restituées dans le compte-rendu. A partir des travaux du précédent atelier, il s'agit aujourd'hui pour RTE de présenter ses propositions de passage sur lesquelles les participants seront invités à réagir.

Elle demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de l'atelier précédent.

Aucun participant n'a de remarque à formuler.

Claude Chardonnet rappelle que les participants de l'Atelier ont insisté sur la nécessité de ne pas avoir de surplomb, aussi bien d'habitations que de bâtiments d'activités.

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, rappelle le contexte et les objectifs du projet : avant de mettre en œuvre un projet, RTE est en effet tenu d'élaborer différents scénarios pour identifier les besoins de renforcement du réseau électrique. Ainsi, malgré une diminution de la consommation électrique au niveau régional (essentiellement due au secteur industriel), la ligne Avelin-Gavrelle actuelle arrive à saturation depuis plusieurs années, pouvant occasionner des coupures dans le Nord-Pas-de-Calais. Ceci est dû au développement des énergies renouvelables au nord de l'Europe. Ces énergies intermittentes nécessitent une solidarité à l'échelle européenne pour assurer l'équilibre sur le réseau de transport, car selon les conditions climatiques (vent, soleil), la production d'électricité d'origine renouvelable peut fortement varier. Le projet Avelin-Gavrelle n'est donc pas lié à la consommation électrique mais bien au contexte européen et national de transition énergétique en faveur des énergies renouvelables. Jean-Louis Carlier rappelle que la France est de moins en moins exportatrice d'électricité ces dernières années – l'Allemagne ayant par exemple exporté davantage d'électricité vers la France que l'inverse en 2013.

Daniel Ducrocq demande depuis combien de temps les coupures se produisent sur la ligne Avelin-Gavrelle. Il considère qu'en cas de vague de froid en Europe, il est difficile d'identifier les pays qui fourniront de l'électricité aux autres.

Jean-Louis Carlier indique que RTE a détecté les problèmes depuis 2006. Il souligne que les coupures peuvent se produire de plus en plus fréquemment, car la puissance maximale de la ligne sera atteinte – voire dépassée – de plus en plus souvent. En ce qui concerne la sécurité d'alimentation, il explique que RTE est amené à alerter les pouvoirs publics, notamment à l'approche de l'hiver. Ainsi, si l'hiver 2014-2015 devrait bien se passer de ce point de vue, il pourrait manquer jusqu'à 900 MW l'hiver suivant.

En matière de paysage, Jean-Louis Carlier rappelle que RTE développe un nouveau pylône, le pylône Equilibre, qui équipera certains tronçons de la ligne. Il indique également que l'enfouissement de tout ou partie de la future ligne est en cours de discussion au sein de l'Instance locale de concertation ; il souligne cependant que cette mise en souterrain présente de nombreuses contraintes, notamment écologiques et techniques et que le surcoût d'une telle solution est de 60 millions d'euros pour 5 km en souterrain, soit le coût total du projet en aérien.

Il rappelle la démarche Eviter-Réduire-Compenser qui s'applique à tout projet d'aménagement en France :

- Eviter : le projet dans sa conception doit dès le départ chercher à éviter les impacts.
- Réduire : pour réduire l'impact paysager de la future ligne par exemple, RTE développe un nouveau pylône et s'engage à ne pas surplomber d'habitations.
- Compenser : pour compenser des impacts qui n'ont pu être ni évités, ni réduits, RTE propose d'enfouir des lignes électriques plus modestes, comme les lignes 225 kV Asturies-Courrières – qui concerne 157 habitations surplombées – ou 90 kV Gavrelle-Esquerchin. Au-delà, certaines lignes de moyenne tension (20 kV) aériennes pourront également être enfouies : RTE examinera cela avec ERDF.

Daniel Ducrocq précise qu'il s'intéresse à la qualité de vie des gens et appelle à ne pas ajouter aux nuisances qui sont déjà très importantes.

Pour plus de précisions, cf. les documents suivants, consultables sur le site Internet du projet :

www.rte-ligne-avelingavrelle.com

Sur la justification du projet

Fiche de synthèse

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/01/ComprendreLeProjet_JustificationProjet_dec2013.pdf

Sur les contraintes liées à un enfouissement de la ligne

FAQ du site Internet

<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/faq/pourquoi-ne-pas-construire-la-ligne-en-souterrain/>

Complément d'études présenté lors de la commission Paysages du 18 janvier 2013

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2013/02/Annexe_4_18012013_Camphin_EtudeCesi.pdf

Sur le pylône Equilibre

<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/le-projet/caracteristiques-du-projet/>

Sur la démarche Eviter-Réduire-Compenser

Le dossier de l'Instance locale de concertation du 2 juin 2014, page 91-92

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/07/ILC_N%C2%B04_DossierConcertation_juin2014.pdf

Analyse des passages proposés à l'atelier du 24 juin 2014

Jean-Louis Carlier présente l'analyse des passages proposés lors de la dernière réunion.

Cf. Diaporama en annexe

Henri Sadowski, conseiller municipal de Flers-en-Escrebieux, demande s'il est prévu d'organiser une réunion d'information à la cité du Villers.

Jean-Louis Carlier indique que RTE est disposé à venir à cette réunion qui serait organisée par la mairie. RTE évite d'organiser ces réunions communales sans l'accord des élus.

Henri Sadowski déclare qu'il va informer le maire qui prendra une décision.

Daniel Ducrocq note que de telles réunions peuvent susciter des levées de bouclier.

Bernard Féry souligne que le Code de l'Environnement stipule que le maître d'ouvrage et les élus ont l'obligation d'informer des modalités de participation du public, notamment des riverains. Pour

autant, il indique qu'on peut déplorer que les habitants ne viennent pas malgré les invitations à participer aux réunions de concertation mais qu'il n'y a pas de recours contre cela.

Claude Chardonnet demande si les participants ont des questions ou des remarques sur le passage proposé par RTE.

Jean-Jacques Wyrzykowski, adjoint au maire de Courcelles-lès-Lens, indique que sa commune avait demandé que la ligne passe à l'est du parc à truites, et la proposition de RTE passe à l'ouest.

Jean-Louis Carlier suggère d'organiser une réunion ponctuelle sur ce sujet, en présence du maire. Il souligne qu'à cet endroit, la zone d'expansion des crues constitue une contrainte forte : afin d'éviter d'implanter un pylône dans ce périmètre, RTE propose de passer en bordure de cette zone, tout en évitant le parc à truites. Il suggère également d'associer le maire d'Auby à cette réunion, afin que les deux communes s'entendent sur cette partie du tracé.

Henri Sadowski indique qu'il n'a pas de remarque sur le tracé proposé par RTE.

Jean-Louis Carlier indique que la réunion locale pourra se tenir avant l'ILC du 14 octobre, qui doit définir le fuseau de moindre impact. L'ILC se tiendra à Moncheaux : les élus, les acteurs économiques, les services de l'Etat et les associations y sont invités.

Bernard Féry demande à Jean-Louis Carlier d'indiquer aux participants l'amplitude potentielle du déplacement de la ligne à l'est ou à l'ouest, compte tenu des contraintes et de la réflexion en cours.

Jean-Louis Carlier indique qu'il n'est pas possible d'aller plus loin à l'ouest que la ligne actuelle. Il rappelle qu'à l'est, on est conditionné par la zone d'expansion des crues.

Claude Chardonnet retient les éléments suivants :

- Un rendez-vous est à prendre pour traiter le franchissement du parc à truites, à l'initiative des communes de Courcelles et d'Auby ;
- Chaque maire qui le souhaite peut organiser une réunion d'information avec RTE ;
- La prochaine étape importante est l'ILC du 14 octobre, qui permettra de valider le fuseau de moindre impact ; les travaux sur le tracé définitif se poursuivront au-delà de cette ILC.

La réunion locale se tiendra le 29 septembre à 16h en mairie de Courcelles-lès-Lens.

Bernard Féry clôt la réunion.

Durée de la réunion : 1h10